

i

INFO DÉCHETS



Nouveau



**Rien à cacher
dans mes déchets**

Les sacs translucides
pour les ordures ménagères
arrivent sur les communes
des Ancizes-Comps et de
Saint-Georges-de-Mons.



Gratuit et obligatoire

à compter du 1er janvier 2026...
On vous explique tout !!!

SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés
37 Route de Pulvérières – Le Vauriat
63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
04 73 73 16 83 – www.sydem-domescombrailles.fr



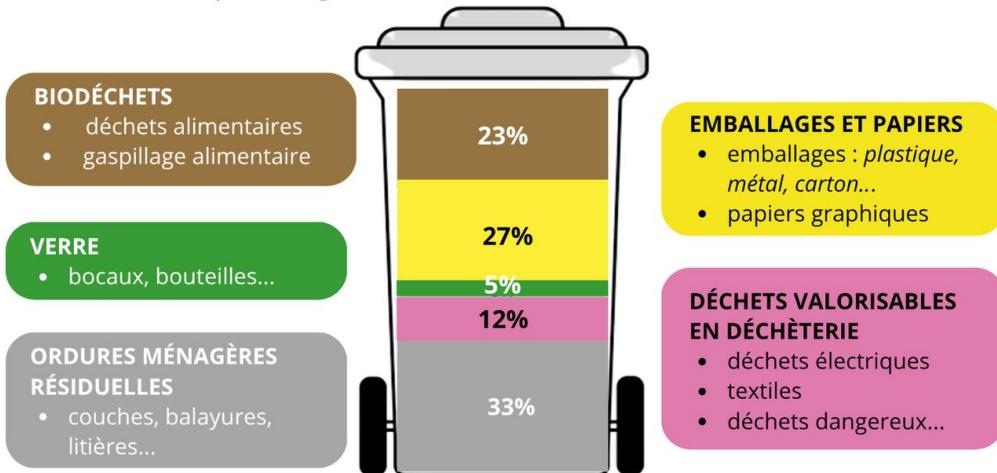
Le Service Public de vos déchets

Le constat



Depuis 10 ans, la production d'ordures ménagères résiduelles (bac gris) diminue sur le territoire du SYDEM.

De plus en plus d'habitants présentent leur poubelle grise toutes les deux semaines et les bacs collectifs sont à moitié pleins. Cependant, encore trop de déchets valorisables se retrouvent dans la poubelle grise.



Le contexte

Notre collectivité est confrontée comme les autres à une augmentation régulière de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) s'appliquant à chaque sac noir incinéré. Cette taxe a été multipliée par cinq de 2020 à 2025 et risque d'augmenter encore de 10% par an, jusqu'en 2030.

Ainsi, chaque tonne de déchets évités ou mieux valorisés permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement !

Comment agir ?

C'est pourquoi, le SYDEM Dômes et Combrailles a décidé d'expérimenter **l'utilisation des sacs translucides pour la collecte des ordures ménagères** sur 2 communes, dont la vôtre, et de réduire la fréquence de collecte des bacs ordures ménagères.

Particuliers et professionnels, tous concernés !

Comment utiliser mes sacs translucides?

i

Couches-culottes, papiers et serviettes souillés, vaisselle et petits objets cassés, produits à usage unique (lingette, rasoir jetable, brosse à dents, éponge, cotons-tiges, serviette hygiénique, poussière, litière, etc) ne se recyclent pas. **Ils doivent donc être jetés dans le sac transparent, puis dans votre bac noir.**



Où vont les autres déchets et quel est leur coût de collecte et traitement ?





Les sacs translucides, pour quoi faire ?

L'expérimentation de la collecte des OMR en sacs translucides a plusieurs objectifs :

- **sensibiliser** sur notre production de déchets
- **inciter** au meilleur respect des consignes de tri
- **réduire les quantités** d'ordures ménagères collectées
- **améliorer** les tonnages de collecte sélective (bac et colonne jaune)
- **augmenter** les tonnages de collecte du verre (colonne à verre)

Les grandes étapes de l'expérimentation :



De novembre à décembre 2025 :

- Distribution gratuite de deux rouleaux de sacs par foyer (pour 1 an) :
 - distribution en porte à porte
 - lors de stands (en déchèterie, marchés...)
- Sensibilisation sur le geste de tri
- Distribution de composteurs de jardins
- Collecte des ordures ménagères inchangée



À compter du 1er janvier 2026 :

- collecte **une semaine sur deux** des emballages
- collecte **une semaine sur deux** des ordures ménagères **en sacs translucides**



Si présence de sacs noirs ou de sacs translucides contenant des déchets valorisables (emballages ou biodéchets) dans votre bac gris :

- premières semaines : avis de non conformité et sensibilisation
- **si pas d'amélioration** : refus de collecte du bac gris



Les calendriers de collecte (Ordure Ménagères et Tri Sélectif) pour l'année 2026 seront disponibles mi-décembre sur notre site internet ou dans votre mairie

Le SYDEM assure la collecte de vos déchets. Une question ?

Tél : 04.73.73.16.83 ou par courriel : accueil@sydem63.fr



SYDEM DOMES ET COMBRAILLES

Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés
37 Route de Pulvérières - 63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES
www.sydem-domescombrailles.fr